



## **Groupe communiste et citoyen du 20<sup>e</sup> arrondissement**

**Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement du 6 mai 2024**

### **Vœu relatif à la reprise du centre de santé de la Croix Rouge Française rue Haxo**

**Déposé par Karine Duchauchoi et les élu·es et élu·és du groupe Communiste et Citoyen**

Considérant que la santé n'est pas une marchandise mais notre bien commun car notre politique de santé doit viser à l'égalité et à l'accessibilité de toutes les habitantes et tous les habitants de l'arrondissement en matière de prévention et de soins ;

Considérant le rôle majeur joué par les centres de santé associatifs à but non lucratif dans l'accès aux soins des habitantes et habitants qui en sont les plus éloignés qui nécessitent une approche globale de la santé qui demande des temps longs de consultations et d'accompagnement ;

Considérant la destruction de l'offre de soins par la Croix Rouge Française qui ferme ses 6 centres de santé, dont deux sont situés sur le territoire parisien (13<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements) et d'autres structures à l'échelle nationale ;

Considérant que le centre de santé de la Croix-Rouge Française du 20<sup>ème</sup> arrondissement (situé rue Haxo dans le quartier Télégraphe Saint-Fargeau) a accueilli 6400 patients en médecine générale et 2000 en soins dentaires au second semestre de l'année 2021, pour un total de 20% de patients bénéficiant de la CMU et 3% de l'AME ;

Considérant que le 20<sup>e</sup> arrondissement souffre d'un taux de couverture des professionnels de santé les moins élevés de Paris (41 pour 10 000 habitants contre 76 en moyenne à Paris) ; et qu'au regard des inégalités sociales de santé, les habitantes et habitants du 20<sup>e</sup> arrondissement sont ceux qui ont les plus forts besoins de santé publique ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité en Conseil de Paris de novembre 2021, demandant à la Croix-Rouge Française de privilégier la voie d'un repreneur en dehors du secteur privé lucratif ;

Considérant le vœu adopté à l'unanimité en Conseil de Paris de mars 2022, réaffirmant cette demande à la Croix-Rouge Française ;

Considérant que la Croix-Rouge-française depuis 2023 a consenti à délotir ses 6 centres ;  
Considérant que la Croix-Rouge-Française dans le cadre de la loi Florange a engagé une procédure de recherche d'un repreneur qui n'a semble-t-il pas été fructueuse ;

Considérant que la Croix rouge a fait le choix de ne pas négocier les moyens nécessaires à l'accompagnement des 214 salariés dont le poste est supprimé dans le cadre du plan de Sauvegarde de l'Emploi en cours,

Considérant que d'autres centres de santé sont en difficulté sur le territoire parisien ;

**Sur proposition de Karine Duchauchoi, les élues et élus du groupe Communiste et Citoyen, le Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement émet le vœu que :**

- **La Ville de Paris affirme son soutien aux salariés de la Croix Rouge en interpellant la direction pour la reprise de négociations permettant un véritable accompagnement des salariés ;**
- **La ville de Paris réaffirme à la Croix-Rouge Française sa volonté de garder un centre de santé de secteur 1 sur le territoire et qu'elle mette en œuvre les moyens pour identifier un repreneur**
- **La ville de Paris envisage la reprise en régie publique du centre de santé de la rue Haxo si aucune piste en cours pour garder un accès aux soins de secteur 1 n'aboutit.**
- **La ville de Paris interpelle de nouveau l'Etat sur la tarification des centres de santé et leur financement**